

3788/16/1378
Me TOURE MAMADOU
HUISSIER DE JUSTICE
09 BP 4465 ABIDJAN 09

COPIE

EXPLOIT D'OFFRE DE REGLEMENT AMIABLE

L'AN DEUX MIL SEIZE
ET LE Mercredi sept (07) Decembre A 15 H 58 MN
A LA REQUETE DU RESEAU NATIONAL POUR LA DEFENSE DES DROITS DES VICTIMES DES DECHETS TOXIQUES DE COTE D'IVOIRE (RENADVIDET-CI) dont le siège social est sis à Adjamé non loin de la Maire d'Adjamé, 15 BP 1056 Abidjan 15, représenté par Monsieur **KOFFI HANON CHARLES**, né le 03/11/1973 à Anyama-Zossonkoi, de nationalité Ivoirienne, demeurant à Abidjan, cel. : 57 50 57 59 / 04 46 33 47, pour qui domicile est élu en ladite ville.

Maître TOURE MAMADOU
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Première Instance d'Abidjan
Etude sise à Adjamé 220 logts.
Liberté Avenue de Gaule
Face à la station Coray ex Texaco
09 BP 4465 ABIDJAN 09 / 05 01 81 86

J'ai

DONNE MIS EN DEMEURE A :

Monsieur ADAMA BICTOGO, de nationalité Ivoirienne, domicilié à Cocody, représentant légal de MBLA CONSULTING ayant pour Conseil Maître

Me KOUAME BI IRITIE
AVOCAT
ABIDJAN-RCI

en ses bureaux où étant et parlant à : Madame M^{lle} KRA, assistante juridique au cabinet maître Kouame Bi Iritie qui m'a remis copie de mon exploit et a vérifié mes originaux

Qu'il ne saurait nier ni disconvenir qu'il est redevable envers 6.624 victimes des déchets toxiques, membres du RENADVIDET-CI et anciennement clientes du cabinet d'Avocats Anglais dénommé « LEIGH DAY & CO » de la somme de 4,658 milliards de F CFA représentant leur indemnisation ce, dans le cadre d'une procédure judiciaire initiée par ledit cabinet devant les juridictions Britanniques, laquelle avait été soldée par un règlement amiable.

C'est pourquoi, j'ai Huissier de Justice susdit et soussigné fait l'offre à **Monsieur ADAMA BICTOGO** de trouver un règlement amiable avec le requérant dans les quinze jours suivant la signification du présent exploit.

COULIBALY Soungalo

CABINET D'AVOCATS À LA COUR

Boulevard Roume, immeuble IAM, 1^{ère} Etape,
Près du parquet Général de la Cour Suprême

04 B.P. 2192 abidjan 04
Téléphone : (225) 20 22 73 54

Télécopie : (225) 20 22 72 33
E-mail : soung.couli@aviso.ci

Abidjan, le 07 Juin 2016

Honorable Adama Bictogo
Président-Directeur-Général de Sociétés
ABIDJAN

N/Réf: CS/KD/235/2016

AFF : victimes des déchets toxiques C/ société TRAFIGURA

Objet : demande de règlement amiable

Monsieur le Ministre,

J'ai été approché par environ 6 000 victimes des déchets toxiques qui n'ont pas reçu le montant de leur indemnisation, lesquelles étaient des anciens clients du Cabinet d'Avocats Anglais « LEIGH DAY AND CO », à l'effet de procéder au recouvrement des sommes d'argent qui leur étaient destinées.

A ce titre, elles m'ont exposé que, courant 2011, une enquête a été diligentée par la police économique et financière afin de savoir quelle utilisation a été faite de cette somme d'argent qui avait été déposée sur le compte du Cabinet Anglais ouvert à la SGBCI.

Il ressort du procès-verbal d'enquête préliminaire, que le Cabinet MLBA, représenté par Maitres Kouamé Iritié et Tella Osther-Henri Vincent, avait reçu, pour votre compte, la somme de 600.000.000 de francs CFA, représentant votre rémunération en votre qualité de facilitateur dans le dossier.

(Pièce numéro 1 : procès-verbal d'enquête et copie de chèque)

Cependant, toujours selon le rapport d'enquête, il est précisé que votre rémunération ne devait pas être supérieure à la somme de 56 400 000 Francs CFA conformément aux termes de la Convention que vous avez signée.

Il se dégage donc un trop perçu de 543.600.000 francs CFA que vous devez reverser à mes clients.

Toutefois, mes clients n'ont pas manqué de soutenir que vous avez toujours été dans une disposition de parvenir à un règlement négocié avec eux, comme l'atteste d'ailleurs vos déclarations dans les journaux, courant 2012.

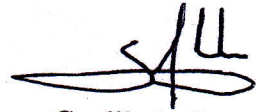
(Pièce numéro 2 : Le Nouveau Réveil numéro 3096 du 23 Mai 2012)

5

.2.

C'est donc dans l'optique de consolider cette belle initiative que je me permets de vous demander, au nom de mes clients, de bien vouloir la mettre en pratique en me reversant ledit montant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Coulibaly Soungalo